



Le 28 août 2009

Par courrier électronique

M^e Michèle Durocher
Directrice, affaires juridiques et réglementaires
Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e avenue Ouest, B 405
Québec (Québec) G1H 6R1

**OBJET : Vérification du rapport de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE)
Sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité énergétique
(PEEÉNT) et l'utilisation des sommes reçues en vertu de l'article 24.2
de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (LAEÉ)**

Chère consœur,

Dans le cadre de la vérification du rapport de l'AEE sur l'état d'avancement du PEEÉNT et l'utilisation des sommes reçues, la Régie constate que certaines informations sont requises pour compléter le rapport.

À cette fin, la Régie inclut en annexe, une liste des informations nécessaires et en demande le dépôt, le plus tôt possible, au plus tard le 11 septembre 2009.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mdl

P.j.

Annexe

Liste des informations à compléter

- 1- On retrouve les données sur les aides financières totales versées en 2008-2009 dans le cadre des programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis dans les documents suivants : AEE-20.1, document 1, amendé le 12 août 2009, pages 1 à 3 et AEE-22, document 1, tableau 5, page 13.

À partir des données de participation réelles et des aides financières unitaires tirées des tableaux I-1 et I-3 (AEE-20, document 1, annexe I), nous déduisons les aides financières totales versées en 2008-2009 pour chaque programme de l'AEE.

Nous constatons des écarts entre les montants en aide financière rapportés dans les trois documents.

Pourriez-vous, pour chaque volet des programmes mentionnés ci-haut, concilier les montants versés en aide financière en 2008-2009.

- 2- Certaines économies d'énergie et dépenses associées aux programmes de l'AEE pour 2008-2009 se retrouvent au tableau des résultats pour le PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (HQD) (AEE-20, document 1, annexe D). Ces économies d'énergie et dépenses ne correspondent pas aux économies réelles d'électricité présentées au tableau F-1 (AEE-20, document 1, annexe F) ni aux sommes remboursées au Distributeur pour ces mêmes programmes présentées au tableau 5 (AEE-22, document 1).

Au tableau des économies réelles du FEÉ (AEE-20, document 1, annexe B), des économies d'énergie sont associées aux programmes de l'AEE pour les deux premiers trimestres de 2008-2009.

Pourriez-vous concilier les résultats présentés pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis aux tableaux F-1, F-2, H-3, H-4 (AEE-20, document 1, annexes F et H) et au tableau 5 (AEE-22, document 1) avec les résultats des distributeurs (AEE-20, document 1, annexes B, C et D) ?

- 3- Pour les produits pétroliers, les économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et le niveau d'atteinte des cibles du PEEÉNT 2007-2010 présentés au tableau G-2 (AEE-20, document 1, annexe G) ne sont pas désagrégés par forme d'énergie.

Pourriez-vous présenter des résultats désagrégés par forme d'énergie ?

- 4- Le tableau H-3 (AEE-20, document 1, annexe H) ne donne pas les résultats du test du coût total en ressources (TCTR) pour les programmes de Gaz Métro, du FEÉ et de Gazifère. Veuillez le compléter.
- 5- La pièce AEE-20, document 1, annexe H, tableau H5 comprend les notes de bas de page de toutes les pièces H et même certaines notes qui ne sont attribuées à aucune pièce spécifiquement. Elle n'a pas été amendée depuis le 19 mai 2009. Toutefois, les pièces AEE-20, document 1, annexe H, tableaux H1, H3 et H4. réfèrent à des notes de bas de page (notes 3, 4, 5, 6 et 7 à 13) qui se retrouvent au tableau H5.

Pouvez-vous confirmer que le texte des notes de bas de page du tableau H5 est encore applicable, ou le modifier au besoin ?

- 6- Le 12 juin 2009, l'Agence présente la pièce amendée AEE-20, document 1, annexe H, tableau H1. Ce document présente le coût de revient prévisionnel et les résultats du TCTR des programmes de l'AEE et des distributeurs d'énergie. On y retrouve les résultats du TCTR des programmes de Gaz Métro, du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) et de Gazifère. Les résultats du TCTR sont cependant non disponibles (nd) pour les programmes de HQD.

Pouvez-vous fournir les prévisions du TCTR des programmes de HQD pour 2008-2009 ? Sinon, pourquoi ?

- 7- On retrouve la mention suivante au bas du document AEE-20, document 1, annexe K, au tableau K-2, clés_rapport d'état d'avancement 2008-2009 :

« Les états financiers étant en cours de vérification au moment de déposer ce rapport, les clés SS-08-09 et 14 sont provisoires. »

Étant donné que cette annexe n'a pas été modifiée dans l'envoi du 14 août 2009, pouvez-vous confirmer que les clés présentées sont des clés finales?